

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 038-213801004-20240704-DEL_20240704_08-DE



Séance du 4 juillet 2024

L'an deux mil vingt quatre et le quatre juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Audrey BUISSON, Christel METAY, Martine PUGLISI, Sébastien PLISSON, Thierry GALIFOT, Audrey MARRON

Ont donné procuration : M. Michel SALVI à Karim DALIBEY,
M. Gérard MARTINEZ à Valérie GUGLIELMO-VIRET
Mme Anne LAURENT à Audrey BUISSON

Secrétaire de séance : Mme Audrey MARRON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 28 juin 2024	Vendredi 28 juin 2024	Jeudi 11 juillet 2024

8- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Le petit théâtre de Noël»

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la délibération DEL_20240326_06 attribuant les subventions aux associations au titre de l'année 2024,

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 20 juin 2024,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Il est indiqué au conseil municipal que le « petit théâtre de Noël » prend à sa charge les frais engendrés par l'association des bricolos (assurance, matériel...).

En outre, il est précisé que le collectif des « bricolos » apporte une aide précieuse en terme de confection de décors aux autres associations mais intervient également pour toutes les manifestations communales.

Aussi, afin de pouvoir couvrir les dépenses liées à leurs activités, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association «le petit théâtre de Noël».

Décision : Adoptée à l'unanimité

